



RAPPORT ADMINISTRATIF 2011

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41-22 310 5920 • Fax: +41-22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation
Exercice 2011

TABLE DES MATIÈRES

I.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
II.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	8
	1 Bilan de l'année écoulée	8
	2 Nouveautés	9
	3 Projets	9
III.	RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE	10
IV.	COMPTES	13
	IVa Bilan	13
	IVb Compte d'exploitation	14
	IVc Annexe	17
	IVd Fiche technique de l'immeuble	44
V.	RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	46
VI.	INFORMATIONS DIVERSES	47

I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bilan de la période allant de 2003 à 2011

La période de 2003 à 2011 a été marquée par des crises économiques répétées : celle des années 2001-2002, celle de la fin de l'année 2008 au début de l'année 2009 et, finalement, celle qui a débuté au milieu de l'année 2010 perdurant encore en 2011 ainsi qu'à ce jour.

Autant de défis auxquels le Conseil de Fondation de la CPIC a dû répondre en termes de rendement et de préservation du capital.

C'est ainsi que la stratégie d'investissement du segment croissance en euros (Segment A) a été adaptée, en un premier temps, dans le but de diversifier les risques, puis, en un deuxième temps, pour limiter le risque de perte de capital global tout en assurant un rendement minimal.

En 2005, le segment conservateur en euros (Segment B) a été introduit afin de permettre aux bénéficiaires de 55 ans et plus de préserver leur capital avant de partir à la retraite.

En 2009, la CPIC a changé sa monnaie de référence en passant du franc suisse à l'euro pour tenir compte du fait que la grande majorité de ses bénéficiaires sont domiciliés en zone euro.

En 2011, compte tenu de la volatilité des taux de change qui affecte les bénéficiaires vivant dans les régions autres que la zone euro, un segment croissance en francs suisses (Segment C) a été ouvert depuis le mois de juin 2011 (voir § 10 et 11).

Parallèlement au contexte macroéconomique difficile, la période sous revue a également été affectée par plus de départs à la retraite liés au vieillissement de la population.

Cela a motivé le Conseil de Fondation à élargir la palette de prestations de la CPIC en créant un système de rente de retraite entré en vigueur en 2004.

En 2011, celui-ci a été élargi à la possibilité de souscrire à une rente partielle immédiate ainsi qu'à une rente de retraite future (voir § 8 et 9)).

Année 2011

Le premier semestre de l'année 2011 a été globalement caractérisé par un environnement de faible volatilité et de légère progression des indices actions, cela malgré les événements dramatiques survenus au Japon en mars. Au début du deuxième semestre 2011, les marchés ont, en revanche, été secoués par la prise de conscience de l'ampleur de la crise de la dette européenne ainsi que de la mauvaise situation macro-économique mondiale.

Au 1er janvier 2011, la CPIC a introduit la possibilité de souscrire à une rente partielle immédiate pour les bénéficiaires actifs qui, à l'approche de la retraite, souhaiteraient réduire progressivement leur taux d'activité professionnelle jusqu'à leur retraite complète.

En parallèle, est entrée en vigueur, le 1er janvier 2011, la possibilité de souscrire à une rente de retraite future, exclusivement en francs suisses, dont le versement devient effectif un à cinq ans plus tard, au moment de la retraite. Cette nouvelle prestation permet de se prémunir contre la volatilité des taux de change qui affecte les bénéficiaires vivant dans des régions dont la monnaie de référence n'est pas l'euro.

Pour compléter cette deuxième mesure, le Conseil de Fondation a décidé d'ouvrir, dès le 1er mai 2011, un nouveau segment croissance investi en francs suisses (Segment C), ouvert à tous, permettant plus particulièrement aux bénéficiaires domiciliés hors zone euro de se protéger contre les aléas des taux de change de l'euro vers le franc suisse.

Dès le deuxième semestre 2011, le Conseil de Fondation a examiné le renouvellement de l'assurance collective relative au groupe risque décès, dénommée « Solution B », afin de se conformer à de nouvelles exigences juridiques. C'est ainsi que démarrera, dès le 1er janvier 2012, la nouvelle assurance B, régie par un nouveau contrat et une autre compagnie d'assurance, PK RÜCK du Liechtenstein (voir circulaire envoyée en octobre 2011 à tous les bénéficiaires).

Les segments « A », « B » et « C » se sont comportés conformément aux attentes.

Le segment croissance en euros a bien résisté à la chute des marchés au deuxième semestre 2011; le segment conservateur en euros a pleinement joué son rôle stabilisateur dans la deuxième partie de l'année ; le segment croissance en francs suisses, quant à lui, a également bien réagi face à l'instabilité économique.

Enfin, le Conseil de Fondation remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse collaboration et efficacité.

Genève, le 20 février 2012

*Jacques-André SCHNEIDER
Président du Conseil de Fondation*

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président et la Secrétaire se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1er janvier 2011, la Caisse comptait 2'806 membres dont 4 titulaires de rente partielle. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 100 adhésions et 92 sorties, à savoir 5 décès, 8 exclusions prononcées par l'AG de 2011, 13 transferts de droits à pension, 54 sorties pour raison d'âge (dont 19 à 70 ans), 3 démissions avant âge terme, 9 rentes de retraite (dont 1 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2011, elle comptait 2809 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2011, le total du bilan atteint EUR 230'599'834.72.

En 2011, les dépenses réalisées au titre de frais généraux se sont élevées à EUR 679'913.71, soit 0.30% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2011.

Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 157'046.73.

La commission de gestion des deux banques était de EUR 360'233.22.

Le total des deux postes est de EUR 517'269.95 et représente 0.22% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2011.

Le total des dépenses a été de EUR 1'197'183.66, soit 0.52% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2011. Ce pourcentage est resté stable par rapport à celui de 2010 qui était de 0.50%.

Quant à la valeur de la part « A », elle est passée de EUR 163.04 à EUR 161.20, accusant une baisse de -1.13%. La valeur de la part « B », est, elle, passée de EUR 145.16 à EUR 147.92, augmentant ainsi de +1.90%. Finalement, la valeur de part « C » est passée de CHF 100.00 à CHF 101.61 augmentant ainsi de +1.61 (de mai à décembre 2011).

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

2 Nouveautés :

- Rente de retraite partielle immédiate.
- Rente de retraite future.
- Segment croissance en francs suisses.

3 Projets :

- Nouveau contrat d'assurance collective relative au groupe risque décès (assurance B) afin de se conformer à de nouvelles exigences légales : dès le 1er janvier 2012.

III. RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE 2011

A l'exception notable du marché des actions US qui termine l'année comme il l'avait commencée, l'ensemble des places boursières ont connu des performances très négatives. Les marchés des pays développés s'inscrivent ainsi en repli de 5,9% au Royaume-Uni, de 10,5% en Suisse et de 17% en zone euro et au Japon. La contraction moyenne est encore plus forte sur les marchés émergents avec des baisses de plus de 20% en Chine, au Brésil, en Inde et en Russie. Parmi les rares secteurs unanimement stables ou positifs sur l'année figurent les valeurs de la santé ou de l'énergie. En revanche, l'évolution divergente de part et d'autre de l'Atlantique du secteur des compagnies de gaz et d'électricité, des biens de consommation ou de la technologie explique une grande partie des écarts de performance entre les marchés actions américains et européens.

A l'exception des obligations, ces évolutions ont affecté l'ensemble des actifs. Les matières premières ont globalement souffert cette année. A l'exception des prix du pétrole, en légère hausse en 2011 après avoir fortement progressé en début d'année, et surtout des métaux précieux, en hausse de 7,5% depuis le 1er janvier, l'ensemble des autres matières premières s'inscrit en assez net repli: -14% pour l'énergie (hors pétrole), -18% pour les céréales, -24% pour les métaux industriels.

Pour l'essentiel, l'ensemble des mauvaises performances des marchés actions se sont jouées durant les dix premiers jours du mois d'août, dans un contexte de volatilité extrême. Durant les mois précédents, et au moins jusqu'au début juillet, les marchés actions avaient connu une progression mesurée, interrompue temporairement en mars lors du choc lié au tsunami ayant frappé le Japon, le tout dans un contexte de très faible volatilité.

L'analyse de l'enchaînement des dynamiques de marché sur 2011 peut être résumée de la manière suivante:

1/ Les marchés ont bénéficié de l'impact positif de la deuxième vague d'assouplissement monétaire amorcé par la Fed à l'automne 2010.

2/ A partir du printemps, les marchés d'actifs risqués subissent un double choc. Un de nature conjoncturel lié à la fois aux effets de la hausse passée des prix du pétrole et à la profonde désorganisation de l'offre manufacturière provoquée par la catastrophe naturelle et l'incident nucléaire ayant frappé le Japon en mars. Un autre lié au réaligement des anticipations quant à l'impact effectif des mesures de relance budgétaires et monétaires sur l'activité.

3/ Ce risque de remise en cause est apparu d'autant plus aigu à l'été que des tensions de nature politique se sont alors exacerbées à l'égard des moyens devant être dévolus aux politiques budgétaires. En Europe, la crise des dettes souveraines – alors encore limitée aux seuls émetteurs « périphériques » – est revenue nous hanter en juillet, avec la mise en évidence des besoins de financement accrus de la Grèce et des difficultés d'Athènes à mettre en œuvre les réformes exigées en contrepartie. Le dialogue franco-allemand se bloque et ce blocage, qui perdurera jusqu'à l'automne, pèsera de manière importante sur la dynamique des marchés pendant les mois suivants.

En juillet 2011, c'est la politique intérieure américaine qui inquiète le plus avec le bras de fer engagé entre l'administration et le Congrès pour autoriser l'accroissement du plafond d'endettement budgétaire. Les marchés apprécient mal ce défaut de gouvernance et dès l'annonce par S&P de la dégradation de la note des Etats-Unis, les bourses plongent de 30% en quelques jours. Cette chute s'accompagne d'une contraction encore plus violente des actions émergentes, d'une correction marquée des matières premières ainsi que de la réapparition de tensions très violentes sur le marché du crédit.

4/ A partir de fin septembre, les marchés évoluent entièrement au gré des nouvelles, et plus souvent des anticipations quant à la résolution de la crise de la zone euro. Ni le niveau a priori attractif de valorisation des marchés, ni les bonnes surprises macro-économiques en provenance des Etats-Unis n'arrivent à contrebalancer les signes de ralentissement dans les pays émergents, les craintes d'une récession en zone euro, et l'acuité croissante de la crise des dettes souveraines européennes. Si les marchés progressent au cours du dernier trimestre, cette évolution se fait en dents de scie, des baisses très fortes (novembre) succédant à des hausses violentes (octobre), le tout dans un environnement de volatilité élevée.

La valeur de la **part A** a ainsi diminué de -1.13% passant de EUR 163.04 à EUR 161.20 alors que la valeur de la **part B** s'est appréciée de 1.90%, passant de EUR 145.16 à EUR 147.92. La part C a, quant à elle, terminé l'année à une valeur de CHF 101.61, soit une performance positive de 1.61% depuis le lancement en mai 2011.

Sur les premiers mois de l'année 2012 la volatilité des marchés actions devrait rester assez forte avec des périodes de stress marquées, notamment à l'échéance des grandes opérations de refinancement des principaux émetteurs de la zone euro. Si une faillite bancaire paraît devoir être écartée, il n'est pas exclu que des difficultés ne servent également de catalyseur à un stress négatif. Toutefois, nous pouvons espérer une sortie par le haut de cette période de stress avec une stabilisation de l'euro et un tassement des écarts des émetteurs périphériques. Les marchés des actions des pays développés seraient les principaux bénéficiaires de ce mouvement. Les risques négatifs – notamment celui d'une crise systémique au sein de la zone euro – restent malheureusement à la fois profonds et nombreux.

IV. COMPTES

IVa Bilan

ACTIF	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2011</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2010</i> <i>EUR</i>
Placements		229'475'824.67	226'771'221.92
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	33'679'996.57	21'515'193.96
Créances	7.2	13'706.33	25'683.20
Obligations		87'181'990.17	82'752'244.11
Actions		50'636'235.60	33'365'342.67
Parts de fonds de placement		52'344'162.06	83'683'480.53
Immeuble		6'244'387.85	6'062'108.63
Produits dérivés	6.5	-624'653.91	-632'831.18
Compte de régularisation actif	7.3	1'124'010.05	1'740'957.98
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		<u>230'599'834.72</u>	<u>228'512'179.90</u>

PASSIF	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2011</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2010</i> <i>EUR</i>
Dettes	7.4	284'546.92	66'931.55
Compte de régularisation passif	7.5	175'178.38	272'817.98
Provisions non techniques		118'300.77	95'309.09
Provisions générales	7.6	118'300.77	95'309.09
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		229'370'059.48	227'513'975.53
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	229'370'059.48	227'513'975.53
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	651'749.17	563'145.75
Total de l'actif		<u>230'599'834.72</u>	<u>228'512'179.90</u>

IVb Compte d'exploitation

	Annexe	2011 EUR	2010 EUR
Cotisations et apports ordinaires et autres		13'721'940.45	11'612'670.44
Cotisations des salariés		4'529'827.94	3'807'870.86
Contributions de l'employeur		7'977'684.19	6'645'469.05
Cotisations supplémentaires des salariés		1'214'428.32	1'159'330.53
Prestations d'entrée		824'707.92	22'458.72
Apports de libre passage		824'707.92	22'458.72
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		14'546'648.37	11'635'129.16
Prestations réglementaires		-8'952'433.57	-6'383'100.31
Autres prestations réglementaires		-279'512.30	-470'883.13
Prestations en capital à la retraite		-7'432'208.88	-5'885'665.71
Prestations en capital au décès		-1'240'712.39	-26'551.47
Prestations de sortie		-1'646'777.06	-1'652'479.62
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1'646'777.06	-1'652'479.62
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-10'599'210.63	-8'035'579.93
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-1'917'083.23	-18'120'859.14
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	-3'902'705.72	-3'548'934.20
Rémunération du capital-épargne	5.2	1'985'622.49	-14'571'924.94
Variation des capitaux/provisions/réserves		-1'917'083.23	-18'120'859.14
Produits de prestations de réassurance		0.00	0.00
Prestations de réassurance		0.00	0.00
Charges de réassurance		-44'732.02	-50'615.03
Primes de réassurance		-44'732.02	-50'615.03
Résultat net de réassurance	5.1	-44'732.02	-50'615.03
Résultat net de l'activité de prévoyance		1'985'622.49	-14'571'924.94

	<i>Annexe</i>	<i>2011 EUR</i>	<i>2010 EUR</i>
Résultat net des placements	6.7	-1'258'550.43	15'220'724.63
Résultat net sur liquidités		232'418.13	-113'881.23
Résultat net sur placements monétaires		100'380.86	18'276.93
Résultat net sur obligations		4'112'075.12	3'470'851.30
Résultat net sur produits structurés		0.00	0.00
Résultat net sur actions		-552'638.91	5'696'311.18
Résultat net sur fonds de placement		-1'802'703.57	10'560'183.28
Résultat net sur immeuble		496'662.24	1'235'574.18
Résultat net sur opérations de dérivés		-3'327'474.35	-5'094'343.18
Frais d'administration de la fortune		-517'269.95	-554'170.39
Rétrocessions reçues		0.00	1'922.56
Autres produits	7.7	25'045.88	11'504.29
Autres frais		-533.82	-12.83
Frais d'administration	7.8	-679'913.71	-597'161.54
Résultat net des activités hors prévoyance		-1'913'952.08	14'635'054.55
Différence de conversion		0.00	5'968.83
Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		71'670.41	69'098.44
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-71'670.41	-69'098.44
Excédent des produits		0.00	0.00

IVc Annexe

Table des matières	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	18
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés	20
3. Nature de l'application du but.....	20
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	21
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	24
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	41
8. Demandes de l'autorité de surveillance	43
9. Autres informations relatives à la situation financière.....	43
10. Événements postérieurs à la date du bilan	43

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Adresse	Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé.
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié en juin 2010.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié en juin 2010.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2006, modifié le 01.07.2010 et réapprouvé les 17/18 juin 2011.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Agnès Perrot (Secrétaire) Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Dominique Baz
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Agnès Perrot (Secrétaire) Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

1.5 Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1211 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	Favona S.A. Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier Darier Hentsch & Cie Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève Vontobel Asset Management AG Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Boulevard du Théâtre 5 1204 Genève
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

1.6 Employeurs affiliés

Nombre d'employeurs variable d'une année à l'autre.

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après

AIIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

2.1 Bénéficiaires actifs	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Nombre de bénéficiaires	2809	2799
2.2 Rentiers réassurés	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>
Nombre de rentiers	44	36

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

- 1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur / part interprète) en pourcentage de la rémunération;
- 2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments : le segment "croissance" en euro (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment "conservateur" en euro (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment "croissance" en francs suisses (Segment C), introduit le 1er juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue tous les 5 ans au moins en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation a été faite en avril 2008, soit CHF 7'580'000.-.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment "croissance" en euro (Segment A).

La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

Segment «croissance» en EUR (Segment A)	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Capital	204'805'473.22	213'267'434.95
Nombre d'unités	1'270'543	1'308'073
Valeur de la part	161.20	163.04
Variation annuelle en %	-1.13%	7.26%
Segment "conservateur" en EUR (Segment B)		
Capital	13'939'841.36	13'424'271.65
Nombre d'unités	94'236	92'476
Valeur de la part	147.92	145.16
Variation annuelle en %	1.90%	2.02%
Segment "conservateur" en EUR (Segment C)		
Capital	7'830'834.00	
Nombre d'unités	93'549	
Valeur de la part	83.71	
Variation annuelle en %	2.64%	

4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.2)

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1^{er} janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants:

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.21389 au 31.12.2011 et à 1.25039 au 31.12.2010
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes:

Helsana Assurance S.A. Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

SwissLife Assurance de groupe risque décès. Contrat résilié au 31.12.2011 avec Swiss Life. Nouvelle assurance auprès de l'assureur PK Rück à partir du 01.01.2012.

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Actif	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Solde au 1 ^{er} janvier	227'513'975.53	209'393'116.39
Cotisations des salariés	4'529'827.94	3'807'870.86
Contributions de l'employeur	7'977'684.19	6'645'469.05
Cotisations supplémentaires des salariés	1'214'428.32	1'159'330.53
Apports de libre passage	824'707.92	22'458.72
Prestations d'assurance collective B	0.00	0.00
Primes d'assurance collective A + B	-44'732.02	-50'615.03
Autres prestations réglementaires	-279'512.30	-470'883.13
Prestation en capital à la retraite	-7'432'208.88	-5'885'665.71
Prestation en capital au décès	-1'240'712.39	-26'551.47
Prestation de libre passage en cas de sortie	-1'646'777.06	-1'652'479.62
Mouvement de la période	3'902'705.72	3'548'934.20
Rémunération du capital-épargne	-1'985'622.49	14'571'924.94
Ecart de conversion	-60'999.28	0.00
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	229'370'059.48	227'513'975.53

Le capital de prévoyance comprend les soultes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2 (art. 60 OPP2 abrogé le 01.04.2009). Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

LOAM : En date du 20 janvier 2012, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2011.

Vontobel : En date du 14 décembre 2011, la Banque Vontobel SA écrit que lorsque les actifs financiers sont déposés auprès d'une banque tierce, ce qui est le cas pour la CPIC, la Banque Vontobel SA ne perçoit pas de rétrocessions.

6.2 Extensions des possibilités de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

Segment "croissance" en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90%) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80% de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de

référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de l'institution qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

'Segment "conservateur" en EUR (Segment B)

Un rapport concluant établi par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie et soumis au Conseil de Fondation le 11 mai 2006 a démontré que, compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt actuels sur le marché obligataire, un élargissement de l'univers d'investissement, notamment dans des placements dits «alternatifs» tels que les Hedge Funds, permettrait une meilleure diversification des risques tout en améliorant l'espérance de rentabilité. Cette stratégie a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 30 novembre 2007 et approuvé par le Conseil de Fondation.

Depuis lors, l'art. 53 OPP2, autorise jusqu'à 15% de placements alternatifs (Hedge Funds, matières premières, private equity et infrastructure).

En 2011, le segment conservateur n'a pas été investi en Hedge Funds.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment "croissance en CHF " (Segment C)

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1er juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1er janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15% pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Référence à l'euro

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

Applicable uniquement pour l'immeuble de la Caisse.

	2011 EUR	2010 EUR
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01	563'145.75	429'023.89
Attribution des fonds libres de l'exercice précédent	0.00	0.00
Augmentation due au résultat d'exploitation	71'670.41	69'098.44
	<u>71'670.41</u>	<u>69'098.44</u>
Ecart de conversion	16'933.01	65'023.42
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	<u>651'749.17</u>	<u>563'145.75</u>

La réserve de fluctuation de valeur a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La réserve de fluctuation de valeur est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

6.4 Présentation des placements par catégories des deux segments consolidés

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au 31.12.2011 EUR</i>	<i>Total au 31.12.2010 EUR</i>
Créances et comptes de régularisation actif	0.51%	0.77%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	1.15%	0.18%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	12.20%	8.78%
Total des liquidités et divers	13.86%	9.73%
Obligations en francs suisses	4.04%	4.99%
Obligations en EUR	33.50%	34.85%
Obligations en devises étrangères hors Euro	0.82%	4.79%
Total des obligations - (direct et indirect)	38.36%	44.63%
Actions suisses	6.57%	7.72%
Actions étrangères	15.70%	19.10%
Total des actions - (direct et indirect)	22.27%	26.82%
Immobilier et infrastructure	7.68%	7.61%
Immeuble – détention directe	2.75%	2.67%
Total immeuble	10.43%	10.28%
Métaux et matières premières	5.38%	3.18%
Hedge Funds	9.97%	5.64%
Placements collectifs et directs	100.27%	100.00%
Placements de dérivés	-0.27%	-0.28%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Total placement dans des investissements de développement durable	5.65%	5.62%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	77.57%	76.35%
Dérivés sur devises	17.41%	22.91%
Total placements en devises étrangères nets	94.98%	99.26%

6.4.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2011	31.12.2010
	EUR	EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.49%	0.74%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	1.26%	0.19%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	12.32%	8.21%
Total des liquidités et divers	14.07%	9.14%
Obligations en francs suisses	4.46%	5.24%
Obligations en EUR	32.24%	32.65%
Obligations en devises étrangères hors Euro	0.90%	5.10%
Total des obligations - (direct et indirect)	37.60%	42.99%
Actions suisses	7.27%	8.20%
Actions étrangères	17.37%	20.30%
Total des actions - (direct et indirect)	24.64%	28.50%
Immobilier et infrastructure	7.77%	7.45%
Immeuble – détention directe	3.04%	2.83%
Total immeuble	10.81%	10.28%
Métaux et matières premières	5.95%	3.38%
Hedge Funds	7.22%	5.99%
Placements collectifs et directs	100.29%	100.28%
Placements de dérivés	-0.29%	-0.28%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Total Immobilier + Hedge Funds + Matière premières	23.98%	19.65%
Total placement dans des investissements de développement durable	6.25%	5.97%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	68.38%	75.63%
Dérivés sur devises	18.65%	23.88%
Total placements en devises étrangères nets	87.03%	99.51%

Dès le 1^{er} juillet 2010 les limites de placement sont les suivantes:

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
Placements traditionnels		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe)	85%	0 - 100%, dont max 50% en lettres de gage
		0 - 50%
Immobilier	5%	0 - 10%
Placements alternatifs		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Infrastructure	10%	0 - 25%
Tous les placements		
Total Placements libellés en euro, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40 - 100%

Au 31 décembre 2011, les placements immobiliers dépassent très légèrement la limite définie dans le règlement de placement. Le Conseil de Fondation a pris note de cet écart et prendra les mesures adéquates en 2012 pour aligner le portefeuille à la stratégie de placement précédemment agréée.

6.4.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2011	31.12.2010
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	1.26%	1.24%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.03%	0.02%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	17.34%	17.88%
Dérivés	0.00%	0.00%
Total des liquidités et divers	18.63%	19.14%
Obligations en francs suisses	0.00%	0.98%
Obligations en EUR	70.87%	70.01%
Total des obligations - (direct et indirect)	70.87%	70.99%
Total des actions - (direct et indirect)	0.00%	0.00%
Immobilier - détention indirecte	10.66%	10.14%
Total immeuble	10.66%	10.14%
Placements collectifs et directs	100.16%	100.26%
Placements de dérivés	-0.16%	-0.26%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Total placement dans des investissements de développement durable	0.00%	0.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	70.87%	87.89%
Dérivés sur devises	8.89%	7.46%
Total placements en devises étrangères nets	79.76%	95.35%

Dès le 1er juillet 2010 les limites de placement sont les suivantes :

Catégorie de placement	Allocation stratégique		
	Neutre	Min.	Max.
Placements traditionnels			
Liquidités et court terme en EUR	20%	0%	70%
Obligations en EUR	80%	0%	100%
Obligations en autres devises (hors EUR)	0%	0%	20%
Immobilier	0%	0%	10%
Placements alternatifs			
Infrastructure	0%	0%	5%
Hedge Funds	0%	0%	5%
Total	100%		

Au 31 décembre 2011, les placements immobiliers dépassent très légèrement la limite définie dans le règlement de placement. Le Conseil de Fondation a pris note de cet écart et prendra les mesures adéquates en 2012 pour aligner le portefeuille à la stratégie de placement précédemment agréée.

6.4.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

Placement de la fortune / répartition des risques

	Total au 31.12.2011 %
Catégorie de placements	
Créances et comptes de régularisation actif	-0.11%
Participations/placements chez l'(les)employeur(s)	0.00%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.38%
Total des liquidités et divers	0.27%
Fonds de placement	99.73%
Placements collectifs et directs	100.00%
Total placement dans des investissements de développement durable	0.00%
Indication sur les placements en devises étrangères	
Placements en devises étrangères bruts	0.00%
Dérivés sur devises	0.00%
Total placements en devises étrangères nets	0.00%

Dès le 1er juillet 2010 (entrée en vigueur du Segment C au 1er juin 2011) les limites de placement sont les suivantes :

Catégorie de placement	Limites de placement
	Min - Max
Placements traditionnels	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long termes Actions suisse et étrangères cotées en bourse	0 - 100 %, dont max 50 % en lettres de gage
	0 - 50%
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	0 - 30%, dont max 10% en immobilier situé à l'étranger
Placements alternatifs	
Placements en stratégies alternatives Matières premières	0 - 30%
Tous les placements	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	0 - 30%

Les placements comprennent des investissements dans deux fonds. Le placement le plus conséquent, 85 % du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 15 % du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2011</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	7'851'891.77		
VENTE	USD	-10'200'000.00	16.3.2012	-17'714.23
ACHAT	EUR	9'000'000.00		
VENTE	CHF	-11'114'550.00	16.3.2012	-178'757.72
ACHAT	EUR	5'900'310.62		
VENTE	USD	-7'800'000.00	15.3.2012	- 117'467.38
ACHAT	EUR	8'102'105.98		
VENTE	CHF	-10'000'000.00	15.3.2012	-155'850.02
ACHAT	EUR	6'886'790.08		
VENTE	CHF	-8'500'000.00	15.3.2012	-132'472.52
				<u>-602'261.87</u>
Total des contrats de devises à terme				<u>-602'261.87</u>

Segment A

Inventaire des positions futures

<i>Sous-jacent</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Valeur Contrat 31.12.2011</i>	<i>Valeur de remplacement 31.12.2011</i>
			<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
SMI FUTURE, échéance : 16.03.2012	CHF	-670	-3'250'954	-103'213.63
EURO STOXX50 FUTURE, échéance : 16.03.2012	EUR	-1'390	-3'208'120	-118'150.00
S&P 500 E-MINI , échéance : 16.03.2012	USD	-2'800	-2'701'558	-99'865.97
T-BOND 30YR FUTURE, échéance : 21.03.2012	USD	3'000'000	3'346'615	54'043.67
T-NOTE 10YR FUTURE, échéance : 21.03.2012	USD	1'900'000	1'919'188	31'330.81
US ULTRA L-BOND FUTURE, échéance : 21.03.2012	USD	2'400'000	2'961'545	18'054.67
Total instruments financiers dérivés			-933'284.00	-217'800.45

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2010</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	10'362'581.43		
VENTE	USD	-13'700'000.00	6.4.2011	1 34'024.43
ACHAT	EUR	14'000'000.00		
VENTE	CHF	-18'315'668.00	6.4.2011	-674'577.31
ACHAT	EUR	2'987'376.02		
VENTE	USD	-4'000'000.00	6.4.2011	936.02
ACHAT	EUR	9'915'689.71		
VENTE	CHF	-12'890'000.00	2.2.2011	-398'885.71
ACHAT	EUR	4'766'858.89		
VENTE	GBP	-4'000'000.00	2.2.2011	98'218.89
ACHAT	EUR	8'446'853.93		
VENTE	USD	-11'000'000.00	2.2.2011	2 43'053.93
				<u>-597'229.75</u>
Total des contrats de devises à terme				<u>-597'229.75</u>

Segment A

Inventaire des positions futures

<i>Sous-jacent</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Valeur Contrat 31.12.2010</i>	<i>Valeur de remplacement 31.12.2010</i>
			<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
EUROBOND FUT EUREX, échéance : 10.03.2011	EUR	4'600'000	5'764'260	-34'040.00
EUROBUXL FUT EUREX, échéance : 10.03.2011	EUR	1'200'000	1'294'800	-16'080.00
EURO STOXX50 FUTURE, échéance : 21.03.2011	EUR	-1'470	-4'107'180	88'200.00
US ULTRA T-BOND FUT, échéance : 22.03.2011	USD	1'800'000	1'705'350	-42'770.01
Total instruments financiers dérivés			4'657'230.00	-4'690.01

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2011</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1'216'301.36		
VENTE	CHF	-1'500'000.00	15.3.2012	-22'392.04
				<u>-22'392.04</u>
Total des contrats de devises à terme				<u>-22'392.04</u>

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2010</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	965'847.63		
VENTE	CHF	1'250'000.00	15.03.2011	-35'182.12
				<u>-35'182.12</u>
Total des contrats de devises à terme				<u>-35'182.12</u>

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (ci-après LODH) applique une couverture systématique des investissements en monnaies étrangères : en effet, le risque de change n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. D'autre part, la banque LODH utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque LODH vend des contrats futures afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter notre exposition. Les transactions sur futures permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

6.6 Valeur de marché des titres prêtés

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

6.7 Explications du résultat net des placements

Consolidée

	2011 EUR	2010 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	2'225.64	442.01
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-635.32	-4'056.85
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	230'827.81	-110'266.39
Résultat net sur liquidités	232'418.13	-113'881.23
Intérêts	88'560.63	11'066.51
Résultat net sur placements monétaires	88'560.63	11'066.51
Intérêts	11'820.23	7'210.42
Résultat net sur placements monétaires en devises étrangères	11'820.23	7'210.42
Intérêts	2'374'398.39	2'827'626.58
Résultat réalisé	981'619.68	1'013'255.43
Résultat non réalisé	756'057.05	-370'030.71
Résultat net sur obligations	4'112'075.12	3'470'851.30
Dividendes	527'979.78	687'191.95
Résultat réalisé	1'072'977.71	1'671'356.51
Résultat non réalisé	-2'153'596.40	3'337'762.72
Résultat net sur actions	-552'638.91	5'696'311.18
Dividendes	1'245'508.35	801'553.02
Résultat réalisé	316'022.84	3'486'419.59
Résultat non réalisé	-3'364'234.76	6'272'210.67
Résultat net sur fonds de placement	-1'802'703.57	10'560'183.28
Produits	426'913.06	394'539.43
Charges	-112'530.04	-97'756.02
Variation de la valeur sur immeuble	182'279.22	938'790.77
Résultat net sur immeubles	496'662.24	1'235'574.18
Résultat sur contrats de devises à terme	-2'476'903.00	-4'737'931.81
Résultat réalisé sur autres dérivés	-656'948.75	-352'140.67
Résultat non réalisé sur autres dérivés	-193'622.60	-4'270.70
Résultat net sur opérations de dérivés	-3'327'474.35	-5'094'343.18
Rétrocessions reçues	0.00	1'922.56
Commission de gestion	-360'223.22	-401'299.37
Droits de garde	-157'046.73	-152'871.02
Frais d'administration de la fortune	-517'269.95	-554'170.39
Résultat net des placements	-1'258'550.43	15'220'724.63

6.7.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	2011 EUR	2010 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	1'741.94	259.88
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-466.99	-3'968.08
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	222'746.38	-121'972.85
Résultat net sur liquidités	224'021.33	-125'681.05
Intérêts	88'560.63	11'066.51
Résultat net sur placements monétaires	88'560.63	11'066.51
Intérêts	2'117'772.62	2'593'299.06
Résultat réalisé	959'684.01	940'125.96
Résultat non réalisé	828'261.32	-301'361.02
Résultat net sur obligations	3'905'717.95	3'232'064.00
Dividendes	527'979.78	687'191.95
Résultat réalisé	1'072'977.71	1'671'356.51
Résultat non réalisé	-2'153'596.40	3'337'762.72
Résultat net sur actions	-552'638.91	5'696'311.18
Dividendes	1'205'164.90	781'735.30
Résultat réalisé	318'230.45	3'492'261.60
Résultat non réalisé	-3'589'192.07	5'996'453.00
Résultat net sur fonds de placement	-2'065'796.72	10'270'449.90
Produits	426'913.06	394'539.43
Charges	-112'530.04	-97'756.02
Variation de la valeur sur immeuble	182'279.22	938'790.77
Résultat net sur immeubles	496'662.24	1'235'574.18
Résultat sur contrats de devises à terme	-2'431'718.13	-4'563'300.74
Résultat réalisé sur autres dérivés	-656'948.75	-352'140.67
Résultat non réalisé sur autres dérivés	-193'622.60	-4'270.70
Résultat net sur opérations de dérivés	-3'282'289.48	-4'919'712.11
Rétrocessions reçues	0.00	1'922.56
Commission de gestion	-325'834.33	-371'109.33
Droits de garde	-146'132.21	-144'465.30
Frais d'administration de la fortune	-471'966.54	-515'574.63
Résultat net des placements Segment A	-1'657'729.50	14'886'420.54

6.7.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	2011 EUR	2010 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	31.25	0.00
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-8.23	0.00
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	23'413.03	-14'596.10
Résultat net sur liquidités	23'436.05	-14'596.10
Intérêts	11'820.23	7'210.42
Résultat net sur placements monétaires en devises étrangères	11'820.23	7'210.42
Intérêts	256'625.77	234'327.52
Résultat réalisé	21'935.67	73'129.47
Résultat non réalisé	-72'204.27	-68'669.69
Résultat net sur obligations	206'357.17	238'787.30
Dividendes	40'343.45	19'817.72
Résultat réalisé	-2'957.16	-5'842.01
Résultat non réalisé	113'046.43	275'757.67
Résultat net sur fonds de placement	150'432.72	289'733.38
Résultat sur contrats de devises à terme	-45'184.87	-174'631.07
Résultat net sur opérations de dérivés	-45'184.87	-174'631.07
Commission de gestion	-30'041.78	-30'190.04
Droits de garde	-9'337.33	-8'405.72
Frais d'administration de la fortune	-39'379.11	-38'595.76
Résultat net des placements Segment B	307'482.19	307'908.17

6.7.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	2011 EUR	
Intérêts créanciers sur comptes courants	213.15	
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-160.10	
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	63.34	
Résultat net sur liquidités	116.39	
Résultat réalisé	749.55	
Résultat non réalisé	111'910.88	
Résultat net sur fonds de placement	112'660.43	
Commission de gestion	-4'347.11	
Droits de garde	-1'577.19	
Frais d'administration de la fortune	-5'924.30	
Résultat net des placements Segment C	<u>106'852.52</u>	
	2011	2010
Résultat total :	EUR	EUR
Résultat net des placements du compte de Direction	<u>-15'155.64</u>	<u>26'395.92</u>
Résultat net des placements (segments A, B et C)	<u>-1'258'550.43</u>	<u>15'220'724.63</u>

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Caisse	393.94	536.79
Chèques postaux	4'602.90	7'016.73
Avoirs en banques à vue	17'056'709.64	5'905'119.55
Compte de marge	15'771.66	2'520.89
Placements monétaires en devises étrangères	15'652'518.43	0.00
Avoirs en banques à terme	950'000.00	15'600'000.00
Total liquidités et placements marché monétaires	<u>33'679'996.57</u>	<u>21'515'193.96</u>

7.2 Créances

	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Helsana Assurances SA (collective A)	0.00	914.38
SwissLife (collective B)	43.08	5'143.75
SwissLife (collective LPP)	0.00	0.00
Régie Besson, Dumont, Delaunay & Cie SA	12'966.78	19'360.24
Autres créances	696.47	264.83
Total créances	<u>13'706.33</u>	<u>25'683.20</u>

7.3 Compte de régularisation actif

	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Loyers à recevoir	7'531.16	4'753.72
Impôts anticipés à récupérer	297'665.35	111'617.19
Intérêts courus	807'436.01	1'588'289.99
Dividendes à recevoir	7'433.52	5'266.68
Autres postes	3'944.01	31'030.40
Total compte de régularisation actif	<u>1'124'010.05</u>	<u>1'740'957.98</u>

7.4 Dettes

	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	281'689.04	64'183.11
Banques / Assurances	127.99	0.00
Autres dettes	2'729.89	2'748.44
Total dettes	284'546.92	66'931.55

7.5 Compte de régularisation passif

	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Loyers perçus d'avance	2'641.92	1'943.39
Frais d'administration à payer	81'116.93	144'490.94
Versements reçus mais non attribués	5'706.33	43'172.50
Autres postes	85'713.20	83'211.15
Total compte de régularisation passif	175'178.38	272'817.98

7.6 Provisions générales

	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	82'379.79	67'589.95
Droits d'entrée en excédent	35'920.98	27'719.14
Total provisions générales	118'300.77	95'309.09

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euro.

Remarque:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.

7.7 Autres produits

	31.12.2011 EUR	31.12.2010 EUR
Intérêts divers	7.50	0.00
Produits extraordinaires	929.11	0.00
Autres revenus	24'109.27	11'504.29
Total autres produits	25'045.88	11'504.29

Remarque:

- Autres revenus : inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises.

7.8 Frais d'administration

	31.12.2011	31.12.2010
	EUR	EUR
Salaires et charges sociales	190'751.81	172'650.27
Frais bancaires	849.80	795.32
Honoraires de comptabilité	278'947.62	249'456.94
Honoraires organe de contrôle	32'803.46	22'444.56
Honoraires Service de surveillance des Fondations	2'056.01	1'906.62
Honoraires divers	16'297.89	9'886.55
Matériel de bureau/frais déménagement	86.04	8'246.53
Fournitures de bureau	1'459.16	947.28
Frais informatiques	23'755.95	12'360.25
Frais de bureau, ports, téléphones	34'460.28	26'005.30
Frais d'imprimerie	12'881.44	12'452.34
Frais de voyage et de représentation	8'340.79	8'027.61
Frais de location	22'883.14	20'563.74
Indemnités du Conseil de Fondation	54'340.32	51'418.23
Total frais d'administration	679'913.71	597'161.54

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2010 était de CHF 813'824.64, celui de 2011 est de CHF 837'120.26. L'augmentation des frais en euro, soit EUR 82'752.17, résulte principalement de l'effet de change.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes de l'exercice précédent ont été validés par l'autorité de surveillance sans remarque particulière.

A la demande de l'autorité de surveillance, un règlement sur les indemnités versées au Conseil de Fondation sera rédigé dans le courant de l'année 2012 entérinant la pratique existante.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

IVd Fiche technique au 31 décembre 2011

(ne fait pas partie des comptes annuels)

Année de construction	:	1975	
Adresse de l'immeuble	:	22, rue Merle-d'Aubigné	
Surface en m ²	:	659 m ²	
Nombre d'appartement – pièces	:	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m ² 1 dépôt de 42 m ² au sous-sol 1 dépôt de 375 m ² au rez	
Montant des loyers	:	Fr. 530'544.00	
Date d'achat	:	janvier 1980	
Date de sortie du régime HLM	:	1996	
Dates et montants gros travaux	:	<i>Année 1994</i> Réfection de l'étanchéité SARNAFIL de la toiture plate	Fr. 82'600.00
	:	<i>Année 1997</i> Réfection de la peinture de la cage d'escaliers	Fr. 17'900.00
	:	<i>Année 1999</i> Réhabilitation des façades (traitement de la carbonatation, peinture des fonds de façades et fenêtres (faces ext.), pose de ferblanterie). Remplacement des stores. Réfection étanchéité, isolation, ferblanterie de la terrasse de l'attique	Fr. 416'000.00
	:	<i>Année 2004</i> Travaux de galandage Remise à niveau appartement 51	Fr. 9'700.00 Fr. 44'000.00

	: Année 2006	
	Ascenseur:	Fr. 13'595.00
	: Année 2008	
	Chaufferie:	
	mise en conformité	Fr. 85'000.00
	: Année 2009	
	RAS	
	: Année 2010	
	Peinture hall d'entrée	Fr. 2'200.00
	: Année 2011	
	Remise aux normes	
	de l'abri	Fr. 6'385.00
Valeur comptable de l'immeuble	: Fr. 7'580'000.–	(selon expertise du 7 avril 2008)
Hypothèque	: 0.–	
Fonds propres investis	: Fr. 7'580'000.–	
Rendement brut	: Fr. 530'544.00 (6.999%)	(530'544.00/7'580'000.00 = 6.999 %)
Rendement net (avant impôts)	: Fr. 410'440.25 (5.414%)	(410'440.25/7'580'000.00 = 5,414%)
Impôts	: Payé directement par le propriétaire.	
Provision pour gros travaux	: Fr. 85'000.00	
Provision pour impôt sur la plus-value	: Fr. 356'440.00	

Commentaire:

Aucun.

Genève, le 26 janvier 2012

V. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la FONDATION PRIVEE CAISSE DE PREVOYANCE DES INTERPRETES DE CONFERENCE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Gassner

Expert réviseur

Réviseur responsable

Didier Bridy

Expert réviseur

Genève, le 24 février 2012

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président +32-2 343 84 68
Rue Joseph Stallaert 23
BE-1050 BRUXELLES

Madame Agnes PERROT, Secrétaire +41-61 271 42 22
St. Alban-Rheinweg 80
CH-4052 BÂLE

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR +33-1 47 68 16 92
72 bis, rue du Capitaine Guynemer
FR-92400 COURBEVOIE

Madame Dominique BAZ +41-22 346 13 14
Avenue Dumas 10
CH-1206 GENÈVE

Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH
Madame Monique PARATTE
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice

ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51
Case postale 5683
CH-1211 GENÈVE 11
Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)
Télécopie : +41-22 310 59 28
E-mail : cpic@cpic.ch
Internet : <http://www.cpic.ch>

ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: CPIC
Compte du bénéficiaire (IBAN): CH4308760000008569100
Banque du bénéficiaire: LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH & CIE
Swift code LOCYCHGG
Clearing 8760
Réf.: «Pour compte individuel I au nom de »

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41-22 310 5920 • Fax: +41-22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch